



**MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**  
**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

Lors d'une séance tenue le **7 octobre 2024**, le Conseil municipal de la Municipalité de **L'Islet** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.**

Ce projet de règlement modifiera le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats numéro 256-2021 et le règlement de zonage numéro 158-2013 actuellement en vigueur dans la Municipalité de L'Islet afin d'intégrer les dispositions sur les unités d'habitation accessoires (UHA), de modifier la limite de certaines zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, de modifier les conditions de vente de produits agricoles en zone agricole provinciale et de rajouter les productions maraichères aux usages bénéficiant d'une zone tampon avec de nouvelles activités industrielles et commerciales lourdes.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

**PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 2 DÉCEMBRE 2024 À 19H  
AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC À L'ISLET.**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones résidentielles (Ra Rb, Rc et Rd), mixtes (Mi, Mm et Mt), publiques (P), commerciales (Ca et Cb), industrielles (Ia, Ib et Ic), agricoles (A), îlots déstructurés (Ad1, Ad2 et Ad3) et agroforestières (Af).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet au 284, boulevard Nilus-Leclerc.

Donné ce 11 novembre 2024

  
Madame Marie Joannis

Directrice générale greffière-trésorière